



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 27 novembre 2017**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 27 novembre 2017 à 13 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Caroline Desbiens, substitut
M. Gabriel Michaud, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
M. Marc-André Marchand, directeur des opérations

Était absent : M. Simon Paquin, membre

RÉSOL. : 138-11-2017 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité :

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 139-11-2017 (Nomination de la présidente et de la secrétaire d'élection)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité :

QUE madame Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE madame Christiane Lambert soit nommée secrétaire d'élections

ADOPTÉ

RÉSOL. : 140-11-2017 (Élection du président de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE monsieur Yan Maisonneuve soit nommé président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2018.

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins les chèques et les documents bancaires,

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière, lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 141-11-2017 (Élection du premier vice-président)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud

APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Stéphane Handfield soit nommé premier vice-président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2018.

D'AUTORISER le premier vice-président, à signer pour et au nom de de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou est dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 142-11-2017 (Élection de la deuxième vice-présidente)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité :

QUE madame Nathalie Bellavance soit nommée deuxième vice-présidente de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2018.

D'AUTORISER la deuxième vice-présidente à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins les chèques et les documents bancaires lorsque le président et le premier vice-président sont absents ou est dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 143-11-2017 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y ajoutant les points 18.1 et 18.2 :

- 18.1 Nominations des membres représentant l'employeur du comité de retraite des employés de la RAIM;
- 18.2 Remerciements à monsieur Eugène Jolicoeur;

Et en y retirant le point 10. :

- 10. Adoption du calendrier 2018 des assemblées de la RAIM;

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée;
- 2. Nomination du président (e) et secrétaire d'élections;
- 3. Élection du (de la) président (e) de la RAIM;
- 4. Élection du (de la) premier (ère) vice-président (e);
- 5. Élection du (de la) deuxième vice-président (e);
- 6. Adoption de l'ordre du jour;
- 7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 octobre 2017;
- 8. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
- 9. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017;
- 10. Adoption du calendrier 2018 des assemblées de la RAIM; - **RETIRÉ**
- 11. Renouvellement assurances générales pour la période 2017-2018;
- 12. Remerciements à monsieur Paul Asselin;
- 13. Autorisation de signature – Entente de services pour la disposition de biens excédentaires avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 14. Adjudication – émission par billets – 1 571 000 \$ - règlement 29;
- 15. Résolution de concordance – émission par billets – 1 571 000 \$ - règlement 29;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

16. Dépôt de la contestation du droit de réserve – Dossier Ginette Dupras;

17. Mandat à la firme Deveau Avocat - Autorisation pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 891 927;

18. Affaires nouvelles;

18.1 Nominations des membres représentants l'employeur du comité de retraite des employés de la RAIM; - **AJOUT**

18.2 Remerciements à monsieur Eugène Jolicoeur; - **AJOUT**

19. Correspondances;

- École de La Sablière - Lettre de remerciement pour visite à l'usine de traitement d'eau potable de la RAIM;
- Ville de Terrebonne – Résolution 420-11-2017 – Nomination des conseillères et conseillers pour représenter la Ville de Terrebonne sur le comité de la RAIM;
- Ville de Mascouche – Résolution 171120-03 – Nomination des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

20. Période de questions;

21. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 144-11-2017 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 octobre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 octobre 2017 soit accepté tel que présenté

ADOPTÉ

RÉSOL. : 145-11-2017 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud

APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 180 741,18 \$ et de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

406 847,09 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 146-11-2017 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité:

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017 au montant de 177 618,31 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 147-11-2017 (Renouvellement assurances générales pour la période 2017-2018)

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres RAIM-2015-005 et par la résolution 187-11-2015, la RAIM a confié le portefeuille de ses assurances pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 à la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc.;

ATTENDU l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q.c.C.19, lequel permet qu'un contrat d'assurance soit reconduit jusqu'à concurrence d'une période totale de cinq (5) ans, et ce, sans demande de soumission;

ATTENDU QUE la Régie a mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagner dans le processus de renouvellement du programme d'assurances de dommages;

ATTENDU QUE la proposition de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc. n'a pas été déposée sur la base des mêmes valeurs que celles de l'année dernière soit l'augmentation d'un montant de 1 512 644 \$ de la valeur assurable pour l'assurance en biens et de 70 652 \$ pour l'ajout d'un camion;

Sur proposition de Nathalie Ricard
Appuyé par Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité:

QUE soit autorisée la reconduction, pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018, du portefeuille d'assurances que détient la RAIM, le tout en conformité avec la proposition de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances Inc., au montant de 132 939 \$ taxes applicables en sus. Le rapport d'analyse et recommandation de madame Suzie Drouin, directrice – Service de gestion des risques et assurances de dommages de la firme Raymond Chabot



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

Grant Thornton, est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 148-11-2017 (Remerciements à monsieur Paul Asselin)

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins remercie monsieur Paul Asselin pour son engagement et sa contribution importante au développement de la Régie au fil des ans. Les membres leur souhaitent une belle réussite dans la réalisation de leurs projets futurs.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 149-11-2017 (Autorisation de signature – Entente de services pour la disposition de biens excédentaires avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ))

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale doit et devra disposer de biens divers désuets;

ATTENDU QUE tel qu'indiqué à l'article 468.32.1 de la Loi sur les cités et villes, l'aliénation de tout bien de la Régie doit être réalisée à titre onéreux;

ATTENDU QUE le Centre de Services partagés (CSPQ) permet d'accéder aux services de vente par appel d'offres et par enchères publiques organisées par la Disposition des biens, un service écoresponsable du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE suite à la demande de la Régie, le CSPQ a fait parvenir une entente de services pour la disposition de biens excédentaires indiquant les détails de l'entente tels que les modalités financières, obligations, durée ainsi que les engagements des deux parties;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à signer pour et nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins l'entente de services pour la disposition de biens excédentaires avec CSPQ. L'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 150-11-2017 (Adjudication – émission par billets –
1 571 000 \$ - règlement 29)**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	27 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7300 %
Montant :	1 571 000 \$	Date d'émission :	5 décembre 2017

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 décembre 2017, au montant de 1 571 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE

24 700 \$	2,73000 %	2018
25 600 \$	2,73000 %	2019
26 400 \$	2,73000 %	2020
27 200 \$	2,73000 %	2021
1 467 100 \$	2,73000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,73000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

24 700 \$	2,86000 %	2018
25 600 \$	2,86000 %	2019
26 400 \$	2,86000 %	2020
27 200 \$	2,86000 %	2021
1 467 100 \$	2,86000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,86000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 700 \$	2,00000 %	2018
25 600 \$	2,05000 %	2019
26 400 \$	2,20000 %	2020
27 200 \$	2,40000 %	2021
1 467 100 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,65300

Coût réel : 2,88765 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2017 au montant de 1 571 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 29. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 151-11-2017 (Résolution de concordance – émission par billets – 1 571 000 \$ - règlement 29)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 571 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt no :	Pour un montant de \$
29	1 571 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 29, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Catherine Desbiens

et résolu à l'unanimité:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	24 700 \$
2019	25 600 \$
2020	26 400 \$
2021	27 200 \$
2022	28 200 \$ (à payer en 2022)
2022	1 438 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 29, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 152-11-2017 (Dépôt de la contestation du droit de réserve – Dossier Ginette Dupras)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a, par son règlement 24, procédé à des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc de 600 mm de diamètre sur une distance d'environ six kilomètres ainsi qu'à une voie d'accès au-dessus d'une portion de cette conduite;

ATTENDU QU'une portion de la conduite et de la voie d'accès ont été aménagés sur le territoire de la ville de Mascouche à même une servitude d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE des Permissions ont été signées en 2006 et en 2007 entre Hydro-Québec et la RAIM pour permettre l'utilisation des lieux;

ATTENDU la réception d'un avis de non-conformité de la part d'Hydro-Québec daté du 24 juillet 2017;

ATTENDU QUE la conduite de la RAIM a été installée sur le lot 4 891 927 partie du cadastre du Québec, propriété de madame Ginette Dupras;



**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme Deveau Avocats pour la représenter et la conseiller dans ce dossier, par la résolution 105-08-2017;

ATTENDU QUE la RAIM a décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques pour assurer l'entretien de la conduite maîtresse d'aqueduc implantée dans le sous-sol de l'emprise de la servitude d'Hydro-Québec se trouvant sur le lot 4 891 927 du cadastre du Québec ou tout autre lot de remplacement du cadastre du Québec, par la résolution 118-09-2017;

ATTENDU QUE madame Dupras a déposé, le 26 octobre 2017, une contestation du droit d'avis d'imposition de réserve à la Cour Supérieure du district judiciaire de Joliette;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne acte de la demande introductive d'instance en contestation du droit de la défenderesse de procéder à un avis d'imposition de réserve pour fins publiques. Document préparé par la firme Séguin Racine Avocats portant le no : 705 17-00781017 est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 153-11-2017 (Mandat à la firme Deveau Avocat -
Autorisation pour l'acquisition de gré à gré ou par voie
d'expropriation du lot 4 891 927)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot 4 891 927 partie du cadastre du Québec, tel qu'il est identifié à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Jean-Luc Léger le 27 septembre 2017 ou tout autre lot de remplacement, d'une superficie totale de mille sept cent douze mètres carrés (1 712,0 m²) pour la somme de 3 423,29\$, nécessaire à des fins publiques, soit le maintien et la préservation d'une conduite d'aqueduc ainsi que de sa voie d'accès pour son entretien.

DE MANDATER la firme Deveau Avocats aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir lesdits lots et s'il y a lieu, de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre de la propriétaire des immeubles ci-avant décrits;

D'AUTORISER le président de la RAIM, ou en son absence le vice-président de même que la secrétaire trésorière à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 154-11-2017 (Nominations des membres représentants
l'employeur du comité de retraite des employés de la RAIM)**

ATTENDU la résolution 420-11-2017 de la Ville de Terrebonne adoptée lors de la séance du 20 novembre 2017, nommant des élus municipaux au conseil d'administration de la RAIM;

ATTENDU la résolution 171120-03 de la Ville de Mascouche adoptée lors de la séance du 20 novembre 2017 nommant des élus municipaux au conseil d'administration de la RAIM;

ATTENDU la nécessité de combler la vacance de deux membres représentants de l'employeur suite à la fin de mandat de Messieurs Michel Morin et Clermont Lévesque lors des dernières élections;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil d'administration de la RAIM nomme les personnes suivantes pour combler la vacance au sein du comité de retraite à titre de membre votant représentant de l'employeur :

- Nathalie Bellavance
- Gabriel Michaud

ADOPTÉ

RÉSOL. : 155-11-2017 (Remerciements à monsieur Eugène Jolicoeur)

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins remercie monsieur Eugène Jolicoeur pour son dévouement au sein du conseil d'administration de la Régie au cours des dernières années.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 156-11-2017 (Rapports et correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

et résolu à l'unanimité:

QUE les rapports et correspondances mentionnés à l'ordre du jour soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ



Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins


RÉSOL. : 157-11-2017 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président

Secrétaire-trésorière